



LE BAIL HLM EST A NOS 2 NOMS MAIS UNE SEULE SIGNATURE

Par **ilies**, le **27/09/2012** à **09:48**

Bonjour

Je vous expose mon problème, j' ai signé en janvier 2011 un bail pour un HLM sur paris (délivré par le ministere). Sur le contrat de location nos 2 noms apparaissent (ma copine et moi) mais il n'y a que moi qui ai signé. Il y a bien une clause de solidarité sur la bail.

J'ai décidé de rompre avec elle (elle a un enfant). Je suis parti sans réelement la prévenir(c'est moche je sais)

Je souhaiterai savoir si je peux lui laissé l'appartement et m'enlever du bail?(elle ne risque pas l'expulsion?)

Car je vais obtenir un studio HLM sur paris mais il ne faut pas que j'ai 2 contrats de location HLM a mon nom.

Comment puis-je faire pour etre en règle?

Quelles démarches?